



la
cgt

CGT AKKA DLAJ

Cour d'appel de Paris
Akka technologies
harcèlement moral



Note: Adecco acquiert l'intégralité de propriété d'Akka

La Cour d'appel de Paris
Condamne la société européenne Akka technologies
à payer à Mme X Y la somme de 3.000 euros
de dommages intérêts pour harcèlement moral
Juge l'inaptitude de Mme X Y d'origine professionnelle

Suivant :

- Cour d'appel de Paris - Pôle 06 ch. 04 - 19 janvier 2022 - n° 19/09427

Extrait :

Copies exécutoires REPUBLIQUE FRANCAISE délivrées le :

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

COUR D'APPEL DE PARIS

...

PAR CES MOTIFS :

La cour :



La fragilité n'est pas une faiblesse
mais la démonstration de son humanité. Ne restez pas seul et
prenez appuis auprès de la CGT qui respectera vos décisions

Contact : cgtakka.france@gmail.com

<https://akka.reference-syndicale.fr/contact/>





la
cgt

CGT AKKA DLAJ

Cour d'appel de Paris
Akka technologies
harcèlement moral



- Rejette l'exception d'irrecevabilité des demandes reconventionnelles ;
- Infirme le jugement du conseil de prud'hommes de Paris du 28 mars 2019
sauf en ce qu'il rejette les demandes de dommages intérêts pour harcèlement sexuel,
de rappels de salaire pour heures supplémentaires, au titre de l'inégalité salariale
et au titre du travail dissimulé ;

Statuant à nouveau et y ajoutant :

- Condamne la société européenne Akka technologies
à payer à Mme X Y la somme de 3.000 euros
de dommages intérêts pour harcèlement moral ;
- Ordonne la résiliation du contrat de travail avec les effets
d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse au 1er juin 2008 ;
- **Juge l'inaptitude de Mme X Y d'origine professionnelle ;**
- ...- Condamne la société européenne Akka technologies aux dépens



La fragilité n'est pas une faiblesse
mais la démonstration de son humanité. Ne restez pas seul et
prenez appuis auprès de la CGT qui respectera vos décisions

Contact : cgtakka.france@gmail.com

<https://akka.reference-syndicale.fr/contact/>

